LLOYD'S

Faire face aux menaces cyber Données clés pour la France

Pour consulter le rapport complet du Lloyd's «Faire face aux menaces cyber», rendez-vous sur lloyds.com/cyber

Aujourd'hui, presque toutes les entreprises, indépendamment de leur taille ou de leur situation géographique, dépendent des technologies numériques. Ces dernières leur permettent d'être plus efficaces, de réduire leurs coûts et de s'ouvrir à de nouveaux marchés mais d'un autre côté, elles les rendent plus vulnérables face à la menace cyber.

Les entreprises risquent de perdre des clients, de s'exposer à des poursuites, de voir le cours de leurs actions dégringoler et leur réputation salie en cas d'incident cyber.

On constate également un renforcement de la règlementation. En 2018, l'Union européenne introduira le règlement général sur la protection des données (GDPR en anglais), qui définira des règles strictes pour toutes les entreprises qui traitent des données appartenant aux consommateurs européens et imposera des pénalités financières sévères à quiconque enfreindra ces règles.

Le Lloyd's, à la pointe de l'assurance cyber au niveau mondial avec une offre de produits d'assurances qui permet de couvrir les conséquences des menaces cyber, se trouve dans une position privilégiée pour gérer ce type de risque en constante évolution.

Nous avons commandé une étude menée auprès de 350 responsables d'entreprises européennes ayant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros pour comprendre comment ils se préparaient à l'entrée en vigueur de la GDPR et évaluer leurs connaissances sur ses conséquences, la mise en place de mesures de sécurité informatique et s'ils réalisaient comment l'assurance cyber pouvait contribuer à protéger leurs activités.*

Une fausse impression de sécurité informatique

51%
des entreprises s'inquiètent d'une potentielle fuite de données

90%
des entreprises ont été victimes d'une fuite de données au cours des cinq dernières années

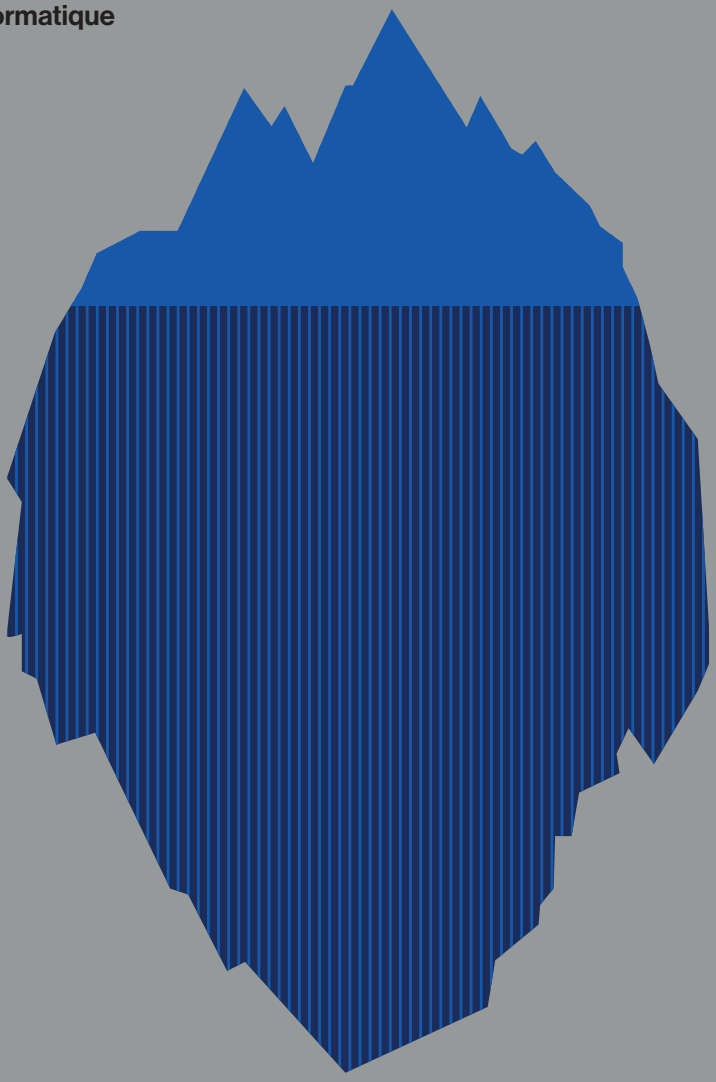

Implications pour les entreprises

Les conséquences qui inquiètent le plus les entreprises françaises sont :

81%	Enquête par un organisme de contrôle
57%	Répercussions sur le chiffre d'affaires
57%	Réduction du temps de réponse
24%	Pourtant, seul un faible pourcentage des personnes interrogées estiment qu'elles pourraient perdre des clients suite à une fuite de données

Les principales menaces qui pourraient mener, de l'avis des entreprises françaises, vers une fuite de données

Piratage informatique pour obtenir un gain financier
68%

Piratage informatique par un concurrent
61%

Collaborateur divulguant intentionnellement des informations
52%

Logiciel malveillant
52%

Une nouvelle ère de réglementation informatique

96%
des entreprises ont entendu parler du GDPR, le nouveau règlement de l'UE

54%
des entreprises ne connaissent pas ou presque pas le GDPR, le nouveau règlement de l'UE

Les conseils d'administration prennent leurs responsabilités

45%
des dirigeants mènent la prise de décisions pour plus de protection et de planification en cas de fuite de données

93%
des entreprises impliquent les responsables dans la prise de décisions pour plus de protection et de planification en cas de fuite de données

* Les quelque 350 décisionnaires européens interrogés dans le cadre de l'enquête incluaient 31 Français

Se tourner vers les experts
Comment le Lloyd's peut vous aider

Le risque cyber est, à l'heure actuelle, le plus complexe, le plus nouveau et le plus critique pour votre entreprise. La question est de savoir «quand» et non pas «si» une entreprise va être victime d'un piratage informatique.

Au Lloyd's, nos clients disposent du plus grand choix d'assurances cyber sur un seul marché. 65 assureurs du Lloyd's proposent des solutions d'assurance qui peuvent être personnalisées pour répondre aux exigences de chaque client.

Le marché du Lloyd's propose toute une gamme de polices cyber qui couvrent des domaines aussi variés que les versements de fonds après une attaque cyber, l'aide sur site tout au long de la période de crise, l'interruption des activités, la gestion des risques avant et après la fuite des données et l'aide aux entreprises en matière de gestion des répercussions opérationnelles, financières et de réputation.

Pour en savoir plus et contacter un courtier du Lloyd's spécialisé dans le risque cyber, rendez-vous sur lloyds.com/cyber

Les syndicats du Lloyd's qui proposent des produits d'assurance cyber personnalisés

65

Capacité en millions d'euros pour l'assurance cyber

356*

Produits cyber classiques du Lloyd's

Notification

La couverture inclut les coûts liés à la notification aux tiers (en général les clients) potentiellement touchés par une violation de données. Elle comprend tous les coûts des relations publiques et du service client ainsi que les frais de justice associés. Elle prend aussi en compte le coût des investigations techniques visant à établir la cause de la fuite de données et à identifier les entités qui doivent être alertées en premier.

Responsabilité

Comprend la responsabilité envers les clients et les employés en cas de fuite de leurs informations confidentielles. Elle inclut également les coûts des actions en justice et des recours collectifs, en un mot tous les frais de justice définis.

Réglementations

Couvre tous les coûts de défense en cas de violation des règlementations.

Perte de bénéfices en raison de l'interruption du réseau et des activités

Couvre la perte de bénéfices résultant d'une interruption des systèmes informatiques de l'entreprise ainsi que tous les éventuels frais supplémentaires engagés. Ceci comprend les coûts de restauration des sites web de l'entreprise si ceux-ci ont dû être fermés.

Extorsion

Les demandes de rançon et les menaces malveillantes sont en hausse. Cette police couvre les coûts de rétablissement des systèmes de l'organisation qui ont été atteints.

Atteinte à la réputation

Couvre les pertes financières qui découlent de la décision d'un client de mettre un terme à un contrat passé avec l'entreprise suite à une fuite de données. Ne couvre pas les éventuelles répercussions financières futures telles que la décision d'un client potentiel de se tourner vers la concurrence.

* Conversion en date du 12 septembre 2016